

Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois

Avis public

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÉGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 11 janvier, à 17 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin St-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2022-01 Lot : 4 715 745 du Cadastre du Québec
Situé au 406 chemin St-Louis
Zonage : MF-254

Le propriétaire de l'immeuble a déposé le 24 novembre 2021 une demande de dérogation mineure visant à autoriser la subdivision du lot en deux afin de pouvoir créer 2 lots dont 1 lot aura 22,8 m de façade et le second lot de 18,55 m de façade qui deviendra le lot de la maison existante.

Selon L'article 40 du Règlement de lotissement numéro 2021-225 fixe à 22.8 m la largeur minimum pour un lot partiellement desservi.

La demande aura donc pour effet d'autoriser la largeur d'un lot à 22.8 m de façade et la largeur d'un lot de 18,55 m de façade, alors que la réglementation stipule que la largeur d'un lot partiellement desservi doit être à 22.8 m de façade.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce **16^e jour du mois de décembre 2021**.

Isabelle Dion,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Isabelle Dion, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aujourd'hui **le 16 décembre 2021 entre 12 heures pm et 17 heures pm** à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 décembre 2021.

Isabelle Dion,
Directrice générale et greffière-trésorière